

REGLEMENT CHALLENGE « SUR LE PARCOURS DE L'EXCELLENCE »

ARTICLE I : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE ET DURÉE DU CHALLENGE

La société Volvo Trucks France (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), Société par Actions Simplifiée au capital de 4 067 000 Euros dont le siège social est 99 route de Lyon, 69800 Saint Priest, inscrite au RCS de Lyon sous le numéro B 379 134 166, Identifiant TVA FR 07 379 134 166 organise du 23 septembre 2025 au 30 mai 2026, un Serious Game pour son réseau « Sur le parcours de l'Excellence » (Ci- après dénommé « le Challenge »).

ARTICLE II : RÈGLEMENT

Le présent Règlement (ci-après dénommé « le Règlement ») fixe les règles du Challenge et les modalités de participation à ce dernier ainsi que les modalités d'attribution du ou des Lots (ci-après « Le(s) Lot(s) »).

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'apporter toute modification au Règlement, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. La Société Organisatrice reste souveraine de l'interprétation du Règlement.

Toute modification du présent Règlement donnera lieu au dépôt d'un avenant.

Toute demande concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement devra être formulée par courriel auprès de Fabrice.carminati@volvo.com. Ce mail devra comporter les coordonnées complètes du Participant et l'exposé de la question.

ARTICLE III : MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au Challenge est exclusivement réservée :

- Aux membres du réseau Volvo Trucks en France – Trucks center et réseau privé ;
 - Disposant d'un accès à l'espace en ligne dédié au jeu ;
- (ci-après « le(s) Participant(s) »).

Le Challenge consiste en une compétition qui concerne les populations magasin de l'Après-vente connues dans My Business.
La participation au Challenge est gratuite.

La participation au Challenge entraîne l'adhésion pleine, entière et sans réserve des Participants aux dispositions du Règlement et ses éventuels avenants.
La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation au Challenge, sans que celle-ci n'ait à s'en justifier, de tout Participant :

- Ne respectant pas l'ensemble des dispositions du Règlement ni les dispositions légales ou Règlementaires (données erronées transmises volontairement, fraude ou tentative de fraude...)
- Refusant les éventuels avenants au Règlement

Pour participer au Challenge, les Participants doivent suivre les étapes suivantes :

- Se connecter à la plateforme en ligne (My Business) via ses identifiants ;
- Consulter les fiches thématiques mises à disposition ;
- Répondre au quiz associé à la thématique dans les délais impartis.

Les réponses doivent être soumises avant la date de clôture de chaque thématique pour être prises en compte. Les dates de participation des quiz de chacune des thématiques sont précisées sur le site « Le parcours de l'excellence ». Les quiz de chaque thématique restent ouverts tout au long du Challenge mais seuls les scores enregistrés durant les 2 premières semaines de mise en ligne sont comptabilisés.

Une seule participation est autorisée par personne et par thématique.

Chaque thématique est indépendante et fait l'objet d'un quiz.

ARTICLE IV : LE CHALLENGE

Le Challenge a pour but de renforcer et tester les connaissances des participants sur les techniques de vente, à travers un quiz en ligne et des fiches thématiques associées.

Le jeu se déroule sous la forme de 6 thématiques, chacune comprenant un module de formation et un quiz permettant de valider les acquis.

Le Challenge est constitué de 6 quiz indépendants.

ARTICLE V : DÉTERMINATION DES GAGNANTS

Pour chaque thématique, les meilleurs scores seront récompensés selon les critères suivants :

- Score obtenu au quizz
- Rapidité de réponse sur la question bonus en cas d'égalité

Les récompenses prévues pour chaque thématique seront précisées sur la page du jeu.

Les gagnants seront informés par e-mail ou via la plateforme, dans un délai de 30 jours après la clôture de la thématique.

La Société Organisatrice se réserve le droit de :

- Procéder à toute vérification nécessaire en vue de s'assurer du respect du présent Règlement.
- Modifier la liste des lauréats établie en fin de Challenge ou au-delà de la fin du Challenge remettait en cause le classement.
- Procéder à un tirage au sort en cas d'*ex aequo*.

ARTICLE VI : ATTRIBUTION DES LOTS

6.1 LOT

Les dotations, non échangeables et non remboursables, seront spécifiées pour chaque thématique (ex : cartes cadeaux, goodies, etc.).

6.2 MODALITES DE REMISE DU LOT

Les Lots seront envoyés aux Gagnants ou remis en main propre. Les détails de la remise des Lots seront communiqués aux Gagnants en temps voulu.

Les Lots ne pourront être attribués, cédés ou transmis à une autre personne, sauf impossibilité justifiée de la part du Participant et sous réserve de l'accord préalable et écrit de la Société Organisatrice.

Les Lots attribués aux Gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte et ne pourront en aucun cas être repris, échangés à la demande des Gagnants contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation pour quelque raison que ce soit.

Les Gagnants des Lots feront leur affaire personnelle de toute déclaration administrative et de leurs conséquences sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être recherchée à quelque titre que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, au Lot prévu, un Lot d'une valeur unitaire commerciale équivalente ou de caractéristiques proches.

Si, pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, les Lots ne pouvaient être remis aux Gagnants, ils seraient définitivement perdus et ne seraient pas réattribués sauf décision contraire de la Société Organisatrice.

ARTICLE VII : DONNÉES PERSONNELLES

Outre ceux définis dans le présent Règlement, les termes mentionnés ci-après en majuscule dans la présente clause ont la définition qui leur est donnée par le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, dit « RGPD », ou à défaut toute autre réglementation locale (dite « Loi(s) Applicable(s) ») ou à défaut tels que définis de manière spécifique ci-après.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Challenge, la Société Organisatrice est susceptible de collecter des Données Personnelles (nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, date, lieu de naissance, photos ...).

Ces données sont utilisées par la Société Organisatrice ou des tiers avec qui elle organise le Challenge pour des besoins de mise en œuvre, de remise et d'attribution des Lots du présent Challenge. Elles ne seront stockées et conservées que pour assurer le bon déroulement du Challenge pendant la durée nécessaire à la gestion du Challenge et à ses suites (communication d'information, impact social et fiscal...).

Dans le cadre du présent Challenge, les Participants sont informés que des prises de vue peuvent être réalisées et réutilisées et peuvent remplir le formulaire de droit à l'image figurant en Annexe I.

Sans ce formulaire, le Participant précisera lors de l'évènement, qu'il ne souhaite pas être pris en photo ou filmé.

Les Données Personnelles recueillies dans le cadre du présent Challenge, y compris celles liées à l'utilisation des images font l'objet d'un traitement informatique. A ce titre, la Société Organisatrice est Responsable de traitement des données qu'elle traite en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment le RGPD ou toute autre Loi Applicable.

Les personnes concernées par ces Traitements peuvent exercer leurs droits (accès, rectification, suppression...) en adressant leur demande par courrier électronique : contact_donnees_personnelles@volvo.com ou par courrier à l'adresse postale suivante : Service Juridique, 99 Route de Lyon, Boîte TER A60 2 10, 69806 Saint Priest CEDEX, France.

Les personnes concernées pourront saisir toute autorité compétente en matière de protection des Données Personnelles.

La Société Organisatrice s'engage à mettre en place toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles des Participants.

ARTICLE VIII : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction, la représentation et l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Challenge (marques, logos, visuels, signes distinctifs...) sont strictement interdites. Toute violation de ces droits est susceptible de poursuites.

ARTICLE IX : RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause indépendante de sa volonté ou en cas de fraude ou de tentative de fraude d'un ou plusieurs Participants, le cas échéant, le Challenge devait être annulé, reporté, prolongé, raccourci ou modifié, et ceci sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre un accès au site mybusiness.volvotrucks.fr du Challenge, sans pour autant être tenue à une obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques interrompre l'accès au site précité, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de défaillances techniques ou humaines des opérateurs de télécommunication, ni en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, ni en cas de panne technique temporaire ou durable, ni en cas d'impossibilité temporaire d'utiliser le site Internet du Challenge.

Les fournisseurs des Lots sont seuls responsables de la bonne exécution de leurs obligations notamment en cas de réclamations, de dysfonctionnements ou de dommages. La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des carences et des manquements des fournisseurs ou des défauts éventuels des Lots.

ARTICLE X : LOI APPLICABLE

Le présent Challenge et son Règlement sont soumis à la loi française. Toute participation entraîne l'entière acceptation du présent Règlement.

Tout différend né à l'occasion du présent Challenge et son Règlement en rapport avec la formation, l'interprétation et l'exécution devra être adressé dans un délai de 3 mois après la date de fin du Challenge. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.

Le litige fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre la Société Organisatrice et le Participant concerné avant d'être rapporté devant les juridictions compétentes, faute d'accord.

Conformément aux dispositions du Code de procédure civile, la compétence territoriale du ressort du siège social de la Société Organisatrice sera celle retenue. **OU** Conformément aux dispositions du Code de procédure civile, le tribunal compétent sera celui du ressort du siège du siège social de la Société Organisatrice

ARTICLE XI : DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent Règlement est déposé chez :
SAS HUISSIERS RÉUNIS
Huissiers de Justice Associés
12 Allée Irène Joliot Curie
Bâtiment B1
69800 SAINT PRIEST

ANNEXE I

Droit à l'image - Consentement sur l'utilisation d'une photo et /ou d'un film

A la suite d'une séance photo, d'un tournage d'un film ou d'un évènement auquel vous participez et au cours duquel vous serez susceptible d'être photographié, Volvo souhaite utiliser ces photographies et / ou ces vidéos (désignées ci-dessous par les « Supports d'image ») à des fins de communication et de marketing, par exemple dans des publications internes ou externes, sur le site Internet de Volvo, dans des rapports annuels, dans diverses présentations.

Volvo est ainsi le Responsable de traitement de ces Supports d'image.

Ce formulaire de droit à l'image est signé dans le cadre du Règlement du présent Challenge.

En signant le présent formulaire, vous consentez à l'utilisation des Supports d'image par Volvo, conformément aux conditions indiquées ci-dessous.

- Les Supports d'image, sur lesquels Volvo détient un droit de modification, seront publiés par lui ou par ses prestataires qui agiront selon ses instructions et sont ainsi Sous-traitants au sens du RGPD.
- Volvo n'offre aucune contrepartie à l'utilisation des Supports d'image.
- Volvo a l'autorisation d'utiliser les Supports d'image à la fois sous forme imprimée et numérique, y compris de les publier sur le site Internet de Volvo ou sur d'autres canaux numériques. Les Supports d'images peuvent être utilisés par des tiers partenaires de Volvo.
- Volvo conserve le droit de publier votre nom et d'éventuelles citations que vous aurez approuvées, en rapport avec les Supports d'image.
- Volvo a le droit d'utiliser les Supports d'image pour une durée initiale de 5 ans. Après ce terme, le droit d'utilisation sera renouvelé par tacite reconduction pour une durée d'un an. Chaque partie peut dénoncer le présent consentement. A compter de la date de dénonciation par l'une ou l'autre des parties et dans un délai raisonnable (pour raison administrative notamment) Volvo n'utilisera plus le Support d'image pour la production de nouveaux documents. Toute publication quelle qu'elle soit qui contient le Support d'image avant la dénonciation pourra toujours être utilisée.

La dénonciation sera adressée par mail (contact_comj@volvo.com) ou courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante : Volvo Trucks France - Service Juridique, 99 Route de Lyon, Boîte TER A60 2 10, 69806 Saint Priest CEDEX, France.

- La présente autorisation est soumise au droit français et toute contestation pouvant survenir sera soumise au Tribunal Judiciaire de Lyon.

Je reconnais également avoir été informé conformément à la réglementation en vigueur (loi du 6 janvier 1978 modifiée et RGPD notamment) que je dispose notamment d'un droit d'accès et de suppression selon les conditions ci-dessus des données personnelles traitées par Volvo. L'exercice de ces droits peut se faire à l'adresse suivante : Volvo Trucks France - Service Juridique, 99 Route de Lyon, Boîte TER A60 2 10, 69806 Saint Priest CEDEX, France ainsi qu'à l'adresse électronique suivante ; contact_donnees_personnelles@volvo.com. Pour tout litige relatif aux données personnelles, les personnes concernées pourront saisir toute autorité compétente en matière de protection des données personnelles.

J'accepte par la présente que Volvo utilise les photographies et / ou vidéos dans lesquelles j'apparais conformément aux modalités et aux fins mentionnées ci-dessus.

Je refuse par la présente que Volvo utilise les photographies et / ou vidéos dans lesquelles j'apparais conformément aux modalités et aux fins mentionnées ci-dessus.

Nom / Prénom :

Adresse électronique :

Agissant pour :

Pour mon propre compte

Pour le compte de mon enfant mineur

dont je suis le

représentant légal

Signature :

Le :